

ARRÊTÉ D'ANNULATION N°ARR153-2026-EMPLOI

AN06620260528633

Le (la) président(e) du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.452-34 à 36, L.313-4 et L.311-2,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 43 et 44,

Vu les déclarations de créations et vacances d'emplois de catégorie A, B et C transmises par les collectivités et les établissements, au Centre de gestion dans le ressort duquel ils se trouvent,

ARRÊTÉ

Article 1 :

Les annulations de déclarations de créations et de vacances d'emploi de catégorie A, B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 2 déclaration(s).

Article 2 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à Monsieur le préfet des Pyrénées-Orientales. Le Président informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.télérecours.fr.

La description des postes à pourvoir est consultable sur le site <http://www.emploi-territorial.fr> rubrique « Publicité des vacances d'emploi »

Fait à PERPIGNAN Cedex le 28/05/2026

Visé par le contrôle de légalité le 28/05/2026

Date de mise en ligne sur le site internet du CDG66 : 28.05.2026

M ROBERT GARRABE, PRESIDENT DU CDG66



Le Centre de Gestion assure la publicité par affichage dans ses locaux pendant les horaires d'ouverture, ainsi que sur son site internet www.cdg66.fr.

066-286600267-20260528-ARR153-2026-EMP-AR
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026

N° de déclaration Collectivité	Grade(s)	Intitulé du poste	Motif d'annulation	Temps de travail	Date d'annulation	N° du précédent arrêté
V066260129000821001 MAIRIE DE BOMPAS	Adjoint technique	Agent d'entretien des espaces verts (h/f)	Absence de candidature adaptée	35h00	26/05/2026	ARR021-2026
V066260428001449001 MAIRIE DE SAINT ESTEVE	ATSEM principal de 2ème classe, ATSEM principal de 1ère classe	Agents ter.spécialis. écoles maternelles	Le temps de travail ne convient pas	28h00	26/05/2026	ARR144-2026-EMPLOI

Accusé de réception en préfecture
066-286600267-20260528-ARR153-2026-EMP-AR
Date de télétransmission : 28/05/2026
Date de réception préfecture : 28/05/2026